

Projet environnemental de la CPG**Identifiant du Projet :****55930****Statut :****En phase exploratoire****Lieu :**

Tunisie

Secteur d'activité :

Ressources naturelles

Public/Privé :

Public

Date de décision sur l'approbation :

11 juin 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :

11 avril 2025

Description du Projet

Octroi d'un prêt souverain d'un montant maximum de 90 millions d'euros à la Compagnie des Phosphates de Gafsa (la « CPG » ou l'« entreprise »), entreprise minière publique basée en Tunisie. Ce prêt servira à financer la mise en place de filtres-presses (pour accroître la récupération de l'eau contenue dans les résidus miniers) et des investissements connexes dans les installations de traitement de l'entreprise, ainsi que l'acquisition d'équipements miniers modernes destinés à soutenir ses activités d'exploitation du phosphate.

Objectifs du Projet

Le secteur du phosphate est l'une des pierres angulaires de l'économie tunisienne, contribuant historiquement de manière significative au produit intérieur brut et à la valeur des exportations. Cependant, ce secteur a été confronté à des difficultés ces dernières années, qui se sont traduites par une baisse de la production. En outre, la production de phosphate étant fortement consommatrice d'eau, l'entreprise souhaiterait augmenter les niveaux de recyclage de l'eau, compte tenu notamment du stress hydrique dans la région de Gafsa, où elle opère. Globalement, l'investissement de la Banque participera aux efforts déployés par l'entreprise pour améliorer ses taux de production de manière durable et responsable sur le plan de l'environnement, contribuant ainsi à la durabilité des ressources, tout en s'inscrivant dans le cadre des objectifs climatiques du pays.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 87

L'impact du Projet sur la transition devrait résulter de sa contribution aux qualités « bien gouvernée » et « verte ».

Bien gouvernée : Le Projet soutiendra les réformes au sein de la CPG, en renforçant les pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité, la gouvernance d'entreprise, la gestion financière et l'information financière, la responsabilité sociale de l'entreprise et la numérisation.

Verte : La BERD financera l'installation de filtres-presses pour augmenter les taux de réutilisation de l'eau, ce qui réduira la dépendance à l'égard de l'extraction des eaux souterraines et atténuera le stress hydrique régional.

Le Projet sera également soutenu par le dialogue sur les politiques avec le ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie qui visera à instaurer une voie à faible émission de carbone pour les secteurs du phosphate et des engrais en Tunisie, ainsi qu'à améliorer le cadre réglementaire de l'exploitation minière pour attirer de nouveaux investissements.

Client

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE GAFSA

La Compagnie des Phosphates de Gafsa est une entreprise publique dont les activités remontent à 1897. Elle assure l'extraction de la roche phosphatée dans plusieurs mines à ciel ouvert, principalement situées dans la région de Gafsa, ainsi que son traitement.

Financement de la BERD

90 000 000,00 euros

Coût total du Projet

90 000 000,00 euros

Additionnalité

L'additionnalité du Projet découle de la participation de la Banque à un dialogue sur les politiques avec le gouvernement de la République tunisienne, favorisant ainsi l'instauration d'un meilleur cadre réglementaire pour le secteur minier et d'une voie à faible émission de carbone.

Au niveau de l'entreprise, la Banque soutiendra la mise en œuvre d'un plan de développement visant à améliorer les pratiques internes de la CPG dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité, de la gouvernance d'entreprise et de l'information financière.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2019). Le Projet devrait permettre de réduire la demande en eau dans une région soumise au stress hydrique, grâce à son recyclage, alors qu'elle est actuellement rejetée dans l'environnement. Cela permettra de réduire la pression sur les réserves locales d'eau souterraine. En outre, le Projet permettra d'améliorer la gestion des résidus miniers sur certains sites et de réduire les incidences sur l'environnement qui y sont associées. Les vérifications environnementales et sociales (E&S) au titre de la diligence raisonnable sont effectuées par un consultant et ont consisté jusqu'à présent en une visite du site et en l'examen de divers documents. Les principaux domaines concernés sont les conditions de travail et les dispositions en matière de ressources humaines, l'utilisation de l'eau, les émissions et les rejets, la gestion des résidus et des déchets, la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés, l'acquisition de terres, la participation des parties prenantes et la

divulgarisation d'informations. Le présent DSP sera mis à jour une fois ces vérifications préalables achevées. Un résumé non technique sera également publié.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le Projet devrait bénéficier d'un appui au titre de la coopération technique :

- **Vérifications techniques au titre de la diligence raisonnable** : La mission consiste à évaluer la faisabilité et la durabilité du plan d'investissement de la CPG.
- **Vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable** : La mission consiste à évaluer les risques et les impacts pour l'environnement, la santé et la sécurité, ainsi que les risques et les impacts sociaux des opérations actuelles du Client et du Projet proposé, à assurer la conformité avec les exigences E&S de la BERD et les réglementations nationales, ainsi qu'à identifier les mesures d'atténuation et les opportunités d'amélioration de la durabilité.
- **Programme de développement de l'entreprise** : La BERD soutiendra la CPG dans la réforme des principales fonctions organisationnelles et internes telles que l'environnement, la santé, la sécurité et la gestion sociale, la gestion financière (IFRS), la responsabilité sociale de l'entreprise, et la gestion des ressources humaines, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration des processus de passation des marchés, et la gouvernance d'entreprise.
- **Dialogue sur les politiques à mettre en œuvre** : Le Projet soutiendra le ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie dans la mise en place d'une voie à faible émission de carbone pour le secteur des phosphates et des engrais en Tunisie, ainsi que dans l'amélioration du cadre réglementaire actuel en matière d'exploitation minière.

Contact au sein de l'entreprise

Hamdi Helali
+216 76 226 022

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

11 avril 2025

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaires de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.